



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1110
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1709 148

Le 8 janvier 2018

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (c. A-2.1) concernant le poste de Ville-Marie*

Madame,

Par la présente, nous faisons suite à votre demande d'accès, reçue le 13 septembre 2017, visant à obtenir les chiffres ou documents qui suivent :

1. *« Le nombre de policiers de la Sûreté du Québec qui sont actuellement en congé maladie pour le poste de Ville-Marie. »*
2. *« Le nombre de policiers de la Sûreté du Québec qui devraient être en emploi au poste de Ville-Marie afin que tous les postes soient comblés ? »*
3. *« Le nombre actuel de policiers en emploi pour le poste de Ville-Marie ? (Exclure les congés maladies ou absentes) »*
4. *« Le nombre d'heures supplémentaires effectuées par les policiers de la SQ du poste de Ville-Marie entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 août 2017 ? ».*

Nous comprenons de votre demande que vous désirez obtenir ces renseignements pour le poste de Ville-Marie qui officiellement fait référence au poste principal de la MRC de Témiscamingue de la Sûreté du Québec situé au 22, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie.

Concernant le premier point, c'est 2 policiers qui étaient en congé de maladie au poste principal de la MRC de Témiscamingue.

Concernant le deuxième point, c'est 25 policiers qui devraient être en emploi afin que tous les postes soient comblés au poste principal de la MRC de Témiscamingue.

Concernant le troisième point, c'est 22 policiers qui étaient en emploi au poste principal de la MRC de Témiscamingue.

En ce qui concerne le quatrième point, le nombre d'heures en temps supplémentaires relativement aux opérations régulières, entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 août 2017, a été de 2213 heures au poste principal de la MRC de Témiscamingue.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Wafaa Chaer Imlahi
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels